



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

### Désignation

---

L'UNRIO est un organisme de formation professionnelle. Son siège social est fixé au 22, rue Richer – 75009 Paris. L'UNRIO conçoit, élabore et dispense des formations continues en présentielle, à Paris et en province.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- client : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'UNRIO.
- stagiaire : la personne physique qui participe à une formation.
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- OPCA : les organismes paritaires collecteurs agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.
- FIFPL : organisme gérant les Fonds Interprofessionnel de Formation des Professionnels Libéraux
- ANDPC : Agence Nationale du Développement Professionnel Continu

### Objet

---

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par l'UNRIO pour le compte d'un Client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de vente. Les présentes conditions générales de vente prévalent sur tout autre document du Client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du Client.

### Conditions financières, règlements et modalités de paiement

---

Tous les prix sont indiqués en euros et net de taxes.

Au terme du délai de rétractation de 10 jours calendaires suivant la signature du contrat entre le stagiaire et l'UNRIO, un acompte correspondant à 30% du prix de la formation devra être réglé par ledit stagiaire.

Le règlement de cet acompte est à effectuer au plus tard 15 jours ouvrables avant le premier jour de la formation, au comptant, sans escompte, à l'ordre de l'UNRIO.

Dans l'hypothèse où le délai de rétractation susvisé expirerait au cours des 15 jours ouvrables avant le premier jour de la formation, l'acompte correspondant à 30% de la formation est à effectuer dès le lendemain de l'expiration dudit délai de rétractation. Le paiement du solde du prix de la formation doit être reçu au plus tard le premier jour de formation, par chèque libellé à l'ordre de l'UNRIO,

Dans l'hypothèse où le délai de rétractation susvisé expirerait après le début de la formation, le paiement de l'intégralité du prix de la formation est à effectuer au plus tard le premier jour de formation, par chèque libellé à l'ordre de l'UNRIO.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal pour les créances des particuliers. L'UNRIO se réserve la faculté d'obtenir le règlement par tout moyen, y compris par exécution forcée, aux frais du Client, sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être sollicités.



Le formateur pourra refuser au Stagiaire l'accès à la formation lorsque ce dernier ne se sera pas acquitté des sommes dues conformément aux présentes conditions générales de vente et du contrat individuel.

En cas de prise en charge par un organisme de financement (FIFPL ou OPCA) dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

### **Désistement d'un stagiaire**

---

En cas de désistement d'un stagiaire signifié par le Client à l'UNRIO au moins 30 jours ouvrable avant le démarrage de la formation, l'UNRIO offre au Client la possibilité de repousser l'inscription du Stagiaire à une formation ultérieure, dûment programmée au catalogue de l'UNRIO,

### **Annulation, absence ou interruption d'une formation**

---

Toute formation commencée ne fera l'objet d'aucun remboursement même partiel par l'UNRIO.

En cas d'absence non justifiée, d'interruption ou d'annulation, la facture acquittée, remise par l'UNRIO au Client après encaissement de l'intégralité des sommes dues, distinguera le prix correspondant aux journées effectivement suivies par le Stagiaire et les sommes dues au titre des absences ou de l'interruption de la formation. Il est rappelé que les sommes dues par le Client à ce titre ne peuvent être imputées par le Client sur son obligation de participer à la formation professionnelle continue ni faire l'objet d'une demande de prise en charge par un OPCA. Dans cette hypothèse, le Client s'engage à régler les sommes qui resteraient à sa charge directement à l'UNRIO.

En cas d'annulation de la formation par le Client, pour cause de force majeure, seuls les jours de formation effectivement suivis par le Stagiaire font l'objet d'une facturation à due proportion de leur valeur prévue au contrat.

En cas d'annulation de la formation par le Client pour un autre motif, l'UNRIO se réserve le droit de facturer au Client des frais d'annulation calculés comme suit :

- si l'annulation intervient plus de 30 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : remboursement intégral de l'acompte versé à l'UNRIO
- si l'annulation intervient entre 30 jours et 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : seul l'acompte est dû par le Client.
- si l'annulation intervient moins de 15 jours ouvrables avant le démarrage de la formation : les frais d'annulation sont égaux à 100 % du prix total de la formation.

Dans les deux dernières hypothèses, le Client peut proposer un remplaçant au Stagiaire initialement prévu afin de ne pas perdre le bénéfice de l'acompte voire du prix total de la formation.

Le présent article s'applique automatiquement sauf disposition expressément dérogatoire notée sur le contrat individuel.

### **Horaires et accueil**

---

Sauf indication contraire portée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures, de 09h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h30. Les lieux, adresse et horaires sont indiqués sur la convocation.

### **Effectif et ajournement**

---

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

# Union Nationale pour la Recherche et l'Information en Orthoptie

## Organisme de Formation Continue pour les Orthoptistes



Les inscriptions sont prises en compte dans leur ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription.

Seuls les devis dûment renseignés, datés, signés et revêtus de la mention manuscrite, retournés à l'UNRIO ont valeur contractuelle, et constituent le contrat individuel au sens de l'article L.6353-3 du Code du travail. Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. L'UNRIO peut alors proposer au Stagiaire de participer à une nouvelle session ou de figurer sur une liste d'attente.

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement d'une formation, l'UNRIO se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard 15 jours calendaires avant la date prévue et ce sans indemnités de quelque sorte que ce soit ne puisse être sollicitée par le Client, sauf disposition expressément dérogoire notée sur le contrat individuel.

Dans les cas décrits dans l'article "Obligations et force majeure", l'UNRIO se réserve la possibilité d'ajourner la formation sans limite de temps avant la date prévue et ce sans indemnités.

### **Devis et attestation**

---

Un devis sera adressé au Client pour donner suite à son inscription sur le site internet de l'UNRIO ou à la manifestation de son intérêt pour une formation délivrée par l'UNRIO.

Les salariés souhaitant faire une formation continue "classique" ou agréée DPC peuvent en faire la demande auprès de leur employeur. Dans le cadre d'une prise en charge, une convention de formation sera établie en deux exemplaires ceux-ci devront être dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtus de la mention « Bon pour accord », un exemplaire devra être retourné à l'UNRIO par tout moyen à la convenance du Client : courrier postal, télécopie, mail. A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise au stagiaire.

Les libéraux souhaitant faire une formation continue "classique" ou agréée DPC peuvent faire une demande de financement auprès du FIFPL (pour les formations "classiques") ou auprès de l'ANDPC (pour les formations agréées DPC). A l'issue de la formation, une attestation de présence sera remise au stagiaire.

La facture acquittée sera envoyée après encaissement de la totalité des sommes dues par l'UNRIO.

### **Obligations et force majeure**

---

Dans le cadre de ses prestations de formation, l'UNRIO est tenue à une obligation de moyen et non de résultat vis-à-vis de ses Clients ou de ses Stagiaires. L'UNRIO ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses Clients ou de ses Stagiaires en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont ici considérés comme cas fortuit ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'UNRIO, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'UNRIO.

### **Propriété intellectuelle et copyright**

---

L'ensemble des fiches de présentation, contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale...) utilisés par l'UNRIO pour assurer les formations ou remis aux Stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre, le Client et le Stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'UNRIO. Cette interdiction porte, en particulier, sur la diffusion ou sur toute utilisation faite par le Client et le Stagiaire en vue de l'organisation ou l'animation de formations.

### **Descriptif et programme des formations**

---

Les contenus des programmes, tels qu'ils figurent sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réservent le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.



### Confidentialité et communication

---

L'UNRIO, le Client et le Stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par l'UNRIO au Client. L'UNRIO s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que les partenaires avec lesquels sont organisées les formations et aux OPCA, les informations transmises par le Client y compris les informations concernant les Stagiaires.

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter.

Signature :